

**Gemeinschaft Emissionskontrollierte
Verlegewerkstoffe, Klebstoffe und Bauprodukte e.V.**

Association for the Control of Emissions from Products
for Flooring Installation, Adhesives and Building Materials

Association pour le Contrôle des Emissions des Produits
de Pose, des colles et produits de construction



Concession d'une licence pour l'utilisation du label EMICODE

La licence n°	3025/09.03.11
pour l'article	Vitrificateur Pur-T4 Duo PLASTOR (Mat)
sur demande du	10.03.2011

est attribuée pour l'apposition du label EMICODE selon la classification fixée par les directives en § 10 des statuts du label GEV-EMICODE

au nom de la Gemeinschaft Emissionskontrollierte Verlegewerkstoffe, Klebstoffe und Bauprodukte e.V., pour l'article mentionné ci-dessus, selon le § 5 alinéa 4 des statuts du label GEV-EMICODE



Ainsi, cet article satisfait les critères mentionnés au verso.
La société est un membre titulaire de la GEV.

Numéro de membre de la GEV: OM 078

10.03.2011

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Müller'.

Le Directeur

Association pour le Contrôle des Emissions des Produits
de Pose, des colles et produits de construction
Völklinger Straße 4 · D-40219 Düsseldorf

Conditions d'attribution de licence pour l'apposition du label EMICODE

Le produit classé conformément à la licence au recto doit satisfaire - selon les statuts et les directives du Conseil Technique de la GEV - entre autres les critères suivants:

- Le produit satisfait toutes les dispositions techniques et légales, tout particulièrement en matière de législation des produits chimiques et de décrets.
- Le produit est - selon la définition de la Réglementation Technique all. "TRGS 610" - exempt de solvant, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un vernis à parquet. S'il fait partie d'un groupe de produits répondant à une catégorie GISCODE (classification all.), celle-ci sera indiquée.
- Pour le produit, une fiche de données de sécurité répondant aux normes et réglementations nationales en vigueur sera établie.
- Aucune substance de catégories 1 et 2, cancérigène, mutagène ou reprotoxique ne doit être utilisée pour la fabrication du produit.
- Le contrôle du produit intervient selon les "méthodes de contrôle de la GEV" La teneur en COV sera déterminée dans une chambre de test selon le procédé de thermodesorption sur tenax, suivi d'une analyse par chromatographie gazeuse et spectrométrie de masse.
- La classification dans la catégorie EMICODE concernée s'effectue conformément aux descriptions et aux concentrations Totales en COV / COSV ci-dessous. Pour identifier le produit, utiliser la catégorie EMICODE correspondante:

Catégories de produits	EMICODE		
	EC 1 ^{PLUS}	EC 1	EC 2
	TCOV / TCOSV _{28d} en µg/m ³		
1. Produits liquides			
1.1 Apprêts / Primaires			
1.2 Fixateurs et colles fluides, prêts à l'emploi			
1.3 Primaires d'imperméabilisation ou primaires de barrage			
1.4 Imperméabilisants fluides, imperméabilisants pâteux			
2. Produits minéraux			
2.1 Ragréages ciment ou plâtre			
2.2 Mortiers colles, mortiers de pose et mortiers de jointoiment			
2.3 Badigeons d'imperméabilisation ciment à teneur réduite en matière synthétique			
3. Produits pâteux et similaires à forte proportion en liant organique			
3.1 Colles en pâte pour revêtement de sol, parquet et carrelage			
3.2 Fixateurs pâteux			
3.3 Ragréages base dispersion ou résine réactive			
3.4 Colles de pose en poudre, avec liant organique principalement			
4. Produits prêts à l'emploi, ne nécessitant aucune réaction chimique ou séchage physique	Après 3 jours TCOV ≤ 750	Après 3 jours TCOV ≤ 1000	Après 3 jours TCOV ≤ 3000
4.1 Sous-couches			
4.2 Sous-couches isolantes			
4.3 Rubans adhésifs, sous-couches revêtues d'un adhésif			
4.4 Panneaux d'isolation / de neutralisation	Après 28 jours TCOC ≤ 60 TCOSV ≤ 40	Après 28 jours TCOV < 100 TCOSV ≤ 50	Après 28 jours TCOV ≤ 300 TCOSV ≤ 100
5. Etanchéités et isolants, bandes d'étanchéité			
5.1 Mastics base dispersion ou résine réactive			
5.2 Isolants pour joints			
5.3 Bandes d'étanchéité comprimées	Après 28 jours TCOV < 100 TCOSV ≤ 50	Après 28 jours TCOV < 100 TCOSV ≤ 50	Après 28 jours TCOV ≤ 300 TCOSV ≤ 100
5.4 Membranes d'étanchéité			
6. Traitements de surface des parquets	Après 28 jours TCOC ≤ 60 TCOSV ≤ 40	Après 28 jours TCOV < 100 TCOSV ≤ 50	Après 28 jours TCOV ≤ 300 TCOSV ≤ 100
6.1 Vernis aqueux pour parquet			